

MM 18 Mai 1948

N.B. 75. A. 3

Berne, le 14 mai 1948.

B.58.12.a.- HM.

1549

Confidentiel.

Monsieur le Consul Général,

Les travaux de la Conférence des six concernant le problème de l'Allemagne, qui avait débuté à Londres le 20 avril, viennent d'être suspendus momentanément à la suite de difficultés auxquelles on ne s'attendait pas. Ils reprendront cependant après la Pentecôte et bien que les réunions des six se soient déroulées dans une atmosphère de grande discrétion, il nous a été possible d'obtenir de notre Légation à Londres les renseignements suivants qui lui ont été transmis confidentiellement par le Foreign Office. D'après celui-ci l'on serait tombé d'accord de procéder par étapes pour arriver finalement à une fusion des trois zones. Durant la première, l'on assisterait à une collaboration plus étroite entre les trois zones et il serait prévu de créer de nouveaux organes de liaison entre les autorités françaises et les autorités anglo-américaines. Ensuite, probablement vers l'automne, bien que la date n'ait pas encore été fixée contrairement à ce que confirme la presse, une Assemblée constituante allemande serait convoquée qui aurait pour tâche de mettre sur pied une constitution. Des discussions sont encore en cours sur la façon dont serait composée la constituante mais elle devrait en tous les cas être basée sur des votations générales dans les trois zones. De plus, on donnerait la possibilité à la zone russe d'y participer pour autant qu'il serait possible de garantir dans cette zone des votations véritablement libres. L'élaboration de la constitution serait laissée aux Allemands mais sous réserve de l'approbation finale des Alliés.

Les Français insistant pour un renforcement de l'influence des "Länder", il n'est pas exclu que l'on aboutisse finalement au système des deux Chambres.

Une fois que la constitution aura été adoptée, il faut s'attendre à ce que les Alliés proclament un nouveau statut d'occupation qui fixerait la délimitation des compétences entre le Gouvernement allemand et les Puissances occupantes.

La troisième étape qui prévoit une reprise partielle du pouvoir par un Gouvernement allemand serait alors réalisée et permettrait une fusion définitive des trois zones.

Monsieur Albert Huber,
 Consul Général,
 Représentation principale suisse
 en zone britannique,
F r a n c f o r t .

./.



Paris, le 14 mai 1945

101

Contrairement à certaines communications de presse, la question de la représentation d'un gouvernement allemand à l'étranger n'a pas encore fait l'objet d'une discussion mais il faut s'attendre qu'au début, seul l'envoi de missions économiques ou de représentations consulaires sera autorisé.

Tels sont les renseignements qu'a pu nous transmettre notre Légation à Londres. D'autre part, ainsi que vous l'aurez relevé vous-même, il se confirme que les difficultés auxquelles s'est échappée la Conférence de Londres peuvent être, grosso modo, résumées comme suit :

a). Problèmes de l'organisation politique et économique de l'Allemagne. C'est la question qui serait actuellement la plus avancée ce qui est d'ailleurs confirmé par notre Légation. Il n'en reste pas moins que des différends subsistent entre les Alliés quant au degré de décentralisation de la future constitution. Les Américains et surtout les Français, sont d'accord que celle-ci devait être décentralisée autant que possible, tandis que les Anglais, à la suite de leurs expériences, sont en faveur d'une centralisation modérée qui seule permettrait la création d'un gouvernement efficace. Des différends existent encore au sujet de la manière dont l'Assemblée devra être élue. Ici encore les Français sont d'accord que l'Assemblée soit nommée par les différents "Länder" tandis que Anglais et Américaine insistent pour qu'il y ait des élections générales. Il semble cependant que les Français aient finalement cédé sur ce point.

b). C'est la question de la Ruhr qui causerait actuellement le plus de difficultés. La France fait valoir qu'elle avait déjà renoncé à la séparation politique du bassin rhéno-westphalien et à l'exploitation des mines de la Ruhr, sous le contrôle direct des Alliés.

Elle veut donc s'assurer tout au moins une certaine influence quant à la répartition du charbon de la Ruhr tant pour des raisons économiques que de sécurité.

La thèse américaine préconiserait l'établissement d'une commission interalliée chargée de la gestion du bassin de la Ruhr, mais laisserait aux Allemands des compétences étendues au sujet de la distribution et de l'exportation du charbon. Les Anglais qui étaient au début pour la nationalisation de l'industrie de la Ruhr, semblent avoir renoncé sans avoir encore pris nettement position au sujet de la manière dont sera, en définitive, organisé le contrôle international.

c). A côté de ces difficultés d'ordre technique,

Albert Hinder
Général
Représentant principal
du Gouvernement
Fédéral

- 2 -

existent des difficultés d'ordre politique qui sont peut-être les véritables motifs de l'impasse momentanée dans laquelle se trouve la Conférence. Les Français en particulier ne craindraient pas de retarder la solution du problème de l'Allemagne occidentale, leur thèse étant que le contrôle international de la Ruhr doit précéder la question du gouvernement allemand. D'autre part, ils préféreraient que les Soviets prennent l'initiative de créer un gouvernement de l'est et, en tous les cas, voudraient que ce soient les Allemands eux-mêmes qui prennent la responsabilité d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale. Enfin, et semble-t-il d'accord avec Benelux, ils chercheraient à retarder une fusion définitive des trois zones jusqu'au moment où ils auraient obtenu des Etats-Unis des garanties militaires pour l'Europe occidentale. C'est dans ce sens que les Français auraient proposé un entretien des Ministres des Affaires étrangères de France, des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, suggestion qui n'a pas été acceptée par les autres Alliés.

La thèse américaine est en effet que tant qu'il y aura des troupes américaines en Allemagne et en Europe, des garanties militaires sont superflues et il est fort peu probable que, tout au moins jusqu'à la nomination du nouveau président des Etats-Unis, ces dernières soient disposées à s'engager par des obligations contractuelles.

Enfin, il est clair que l'annonce de négociations entre Washington et Moscou est susceptible d'avoir une influence directe sur les travaux de la Conférence bien qu'il soit encore trop tôt pour se prononcer définitivement à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Consul Général, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Fait copie pour M. de Diesbach,
M. P. Thévénaz,
la Division du Commerce.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Affaires Politiques

sig. Zehnder